



Rue F. Bernheim, 4
4031 ANGLEUR
Tél. & Fax : 04.365.40.40
email : direction@ecolesjm.be

**PROJETS POUR L'ECOLE, TELLE QUE NOUS LA
VOULONS
2025-2026**



Identification de notre établissement

- Un nom	Ecole Saint-Jean-Marie Enseignement Fondamental Libre Subventionné
- Adresse	Rue F. Bernheim, 4 4031 ANGLEUR
- Téléphone et fax	04/365.40.40
- Adresse email	sjm.vincent@yahoo.fr direction@ecolesjm.be
- Un logo	
- Site internet de l'école	www.esjm.be
- Entité	Liège C
- Zone	Liège
- Canton	Liège
- Personnes de référence : <ul style="list-style-type: none"> • Président du Pouvoir Organisateur • Direction 	Mr Benoît VERSTRAELEN Mme Sabine FRANCK-VINCENT
- Population scolaire au 31/12/25 <ul style="list-style-type: none"> • section maternelle • section primaire 	106 élèves 243 élèves
- Type de milieu et environnement naturel	Ecole de village semi-rural spacieuse, accueillante située dans un cadre verdoyant.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT : UN ENGAGEMENT PARTAGE

À l'école Saint-Jean-Marie, nos projets représentent le contrat qui lie les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et les actions définis dans le projet d'établissement.

Notre établissement dispense un enseignement fondamental (maternelle et primaire) et propose un projet d'établissement qui repose sur :

- les principes fondamentaux du projet éducatif,
- les orientations du projet pédagogique,
- le cadre légal et les référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La mise en œuvre de ce projet nécessite la collaboration de tous les partenaires : élèves, parents, enseignants, direction, Pouvoir Organisateur et acteurs externes.

LES DIFFÉRENTS VOLETS DE NOTRE PROJET

1. Le projet éducatif

- Il définit l'ensemble des valeurs que nous défendons et que nous souhaitons vivre à l'école, en référence à notre identité chrétienne et aux valeurs humaines et sociales.

2. Le projet pédagogique

- Il précise les objectifs de l'enseignement et les moyens généraux mis en œuvre pour les atteindre, dans le respect des rythmes et des besoins de chaque enfant.

3. Le contrat d'objectifs

- Il rassemble les actions prioritaires et les moyens concrets que l'école décide de privilégier sur une période de six ans.
- Ces actions sont choisies parce qu'elles sont spécifiques à notre établissement, parce qu'elles comblent un manque ou parce qu'elles améliorent l'efficacité de notre enseignement.

Le projet d'établissement est le fruit d'une réflexion collective menée au sein du Conseil de Participation, en lien avec les projets éducatif et pédagogique existants depuis mars 1998, et actualisés au fil des années pour répondre aux besoins de notre communauté scolaire.



Conseil de participation

Le décret “Missions” du 24 juillet 1997 prévoit la création d’un Conseil de participation dans tous les établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française (article 69).

Le Conseil de participation a pour rôle de garantir l’implication de tous les acteurs de la communauté scolaire dans la vie et le projet de l’établissement.

Missions principales

Le Conseil de participation :

- débat du projet d’établissement sur base des propositions remises par les délégués du Pouvoir organisateur ;
- amende et complète le projet d’établissement ;
- le propose à l’approbation du Pouvoir organisateur ;
- évalue périodiquement sa mise en œuvre et propose des adaptations ;
- donne un avis sur le rapport d’activités ;
- réfléchit aux frais réclamés en cours d’année, notamment pour les activités culturelles et sportives inscrites dans le projet d’établissement ;
- propose des mécanismes de solidarité entre élèves pour le paiement des frais.

Composition

Le Conseil de participation est composé de membres de droit et de membres élus :

Membres de droit :

- la direction de l’école ;
- les délégués désignés par le Conseil d’Administration (enseignement libre).

Membres élus :

- représentants du personnel enseignant, auxiliaire d’éducation, psychologique, social et paramédical ;
- représentants des parents ou des personnes investies de l’autorité parentale ;
- représentants des élèves (dans l’enseignement fondamental, leur participation peut être décidée par le Pouvoir organisateur sur proposition d’au moins deux tiers des membres) ;
- représentants du personnel ouvrier et administratif ;
- membres représentant l’environnement social, culturel et économique, cooptés ou désignés.

Fonctionnement

- Le Conseil se réunit au moins deux fois par an, et peut être convoqué à la demande de la moitié de ses membres.
- Le Président est désigné par le Pouvoir organisateur.

- Dans l'enseignement subventionné, le Conseil élabore son règlement d'ordre intérieur, soumis à l'approbation du Pouvoir organisateur.
- Les avis du Conseil sont rendus de préférence par consensus, favorisant la concertation et la cohésion des décisions.

Projet éducatif

Notre référence : la mission de l'école chrétienne

L'école Saint-Jean-Marie, comme toute école chrétienne

- poursuit les objectifs généraux du système éducatif ;
- s'engage à éduquer et à former les jeunes qui lui sont confiés en référence à Jésus-Christ et aux valeurs de l'Évangile.

Une école au service de la personne

L'école chrétienne est au service de l'homme. Elle éduque en enseignant.

Elle accueille chaque enfant tel qu'il est, déjà éduqué dans sa famille et l'accompagne dans sa construction de sa personnalité dans toutes ses dimensions : corporelle, intellectuelle, affective, sociale et spirituelle), accueille l'enfant tel qu'il est et l'aide à accéder à l'autonomie ainsi qu'à l'exercice de responsabilités.

Elle aide l'enfant à développer son autonomie et à exercer des responsabilités, en respectant son rythme et ses capacités.

Une attention particulière est portée aux élèves qui rencontrent davantage de difficultés, afin de leur offrir des chances égales d'émancipation sociale à la fin de leur parcours scolaire.

L'école forme des citoyens responsables, soucieux de justice et de paix, appelés à devenir des acteurs engagés d'une société démocratique fondée sur le respect des droits de l'homme. Elle prépare également les élèves à devenir des acteurs conscients et responsables de la vie économique, en constante évolution.

Une école qui évangélise en éduquant

L'école chrétienne travaille au bonheur de l'homme en s'inspirant de l'amour de Dieu. Profondément enracinée dans la tradition chrétienne, elle annonce la Bonne Nouvelle, entretient la mémoire de Jésus-Christ et en témoigne par ses actes. Ensemble, nous souhaitons grandir avec Jésus.

Elle éduque aux valeurs humaines et évangéliques telles que :

- le respect de l'autre,
- la confiance dans les possibilités de chacun,
- le sens du pardon,
- le don de soi,
- la solidarité responsable,
- l'intériorité,
- la créativité.

L'école accueille volontiers toutes les familles qui se présentent à elle. Elle leur fait connaître son projet éducatif afin qu'elles puissent la choisir en toute connaissance de cause. Elle respecte pleinement la liberté de conscience de chacun.

Elle favorise un esprit de famille, fondé sur des relations sérieuses et bienveillantes, dans un climat de dialogue et de confiance, tant dans les rencontres personnelles que dans la vie collective.



Projet pédagogique

Le présent projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques mis en œuvre à l'école fondamentale libre Saint-Jean-Marie afin de concrétiser le projet éducatif.

Il s'inscrit dans le cadre des décrets « École de la réussite » (14 mars 1995) et « Missions » (24 juillet 1997).

Nos priorités pédagogiques

Le projet pédagogique de l'enseignement fondamental catholique mis en œuvre dans notre établissement poursuit les quatre priorités définies dans *La mission de l'école chrétienne* et s'inscrit dans le cadre légal suivant :

- assurer à tous une égalité d'accès à l'école ;
- assurer à tous les mêmes chances de réussite ;
- garantir à chaque élève l'acquisition des socles de compétences ;
- poursuivre simultanément, sans hiérarchie, les objectifs suivants :
 - promouvoir la confiance en soi et le développement global de chaque élève ;
 - amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences leur permettant d'apprendre tout au long de la vie et de prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
 - préparer les élèves à devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux différentes cultures ;
 - assurer à tous des chances égales d'émancipation sociale.

Moyens mis en œuvre sur le plan pédagogique

1. Un enseignement par cycles :

Le parcours scolaire sera structuré en deux étapes comprenant chacune deux cycles.

ETAPES	ANNEES	CYCLES
1 ^{ère} étape : 2 cycles	Accueil- 1 ^{ère} mat A	1 ^{er} cycle : 2 ½ à 5 ans
	1 ^{ère} mat B	
	2 ^{ème} mat	
	3 ^{ème} mat	
	1 ^{ère} primaire	2 ^{ème} cycle : 5 à 8 ans
2 ^{ème} étape : 2 cycles	2 ^{ème} primaire	1 ^{er} cycle : 8 à 10 ans
	3 ^{ème} primaire	
	4 ^{ème} primaire	2 ^{ème} cycle : 10 à 12 ans
	5 ^{ème} primaire	
6 ^{ème} primaire		

Cette organisation permet à l'élève de parcourir sa scolarité :

- dans des classes hétérogènes, où chaque enfant a sa place ;
- de manière continue, sans redoublement à l'intérieur d'un cycle ;
- en tenant compte des rythmes de l'enfant et des réalités vécues ;
- dans un climat où l'erreur n'est pas une sanction, mais une source d'apprentissage, de défis et de dépassement de soi.

2. Une continuité et une progression dans les apprentissages.

Les socles de compétences constituent la référence en matière d'apprentissages. Les outils pédagogiques et les référentiels suivent l'élève d'une classe à l'autre afin d'assurer cohérence et continuité.

Une concertation régulière favorise une collaboration réelle entre enseignants de maternelle et de primaire. Elle porte notamment sur :

- les apprentissages,
- l'évaluation,
- les projets pédagogiques.

Cette continuité s'exprime au niveau :

- des savoirs,
- des savoir-faire (lire, écrire, calculer, éveil religieux),
- des savoir-être (prise de parole, respect de l'autre, droit à l'erreur et exploitation de celle-ci).

3. Une pédagogie différenciée

L'école met en œuvre une pédagogie différenciée :

- en adaptant les outils, les démarches et les consignes aux besoins et au rythme de chaque élève ;
- en permettant aux enfants de vivre deux années avec le même titulaire, favorisant un meilleur suivi ;
- en organisant des groupements flexibles selon les besoins ;
- en proposant des ateliers favorisant l'autonomie et les apprentissages personnalisés.

4. Une pédagogie globale

Notre pédagogie vise :

- l'instauration d'un climat de confiance entre enseignants et élèves, basé sur l'accueil et la communication ;
- l'implication active de l'élève dans ses apprentissages cognitifs et sociaux ;
- le développement du plaisir d'apprendre, du désir de savoir et de la satisfaction de progresser ;
- l'apprentissage de la démocratie, du civisme et des valeurs portées par le projet éducatif.



5. Une pédagogie active et fonctionnelle

Les apprentissages prennent appui sur :

- les situations de vie et les préoccupations de l'enfant ;
- des défis concrets et des problèmes réels liés à son environnement ;
- des activités fonctionnelles permettant à l'élève de réinvestir ses acquis.

L'enfant est acteur de ses apprentissages : il apprend à analyser, réfléchir, exprimer et partager ses démarches avec ses pairs.

6. Une évaluation au service de l'élève

L'évaluation est conçue comme un outil d'apprentissage :

- **Évaluation formative :**
 - avant l'apprentissage (vérification des prérequis),
 - pendant l'apprentissage (observation des stratégies),
 - après l'apprentissage (mise en place de remédiations).
Elle n'est pas une sanction, mais un levier de progrès.
- **Évaluation sommative :**
 - en fin de matière, pour dresser le bilan des acquis.
- **Évaluation certificative :**
 - en fin de 6^e primaire, par l'obtention du **Certificat d'Études de Base (CEB)**.

Former des citoyens actifs et responsables

L'école Saint-Jean-Marie a pour ambition de former des enfants citoyens dès le plus jeune âge. La citoyenneté s'apprend à travers la vie quotidienne de l'école, dans le respect des valeurs du projet éducatif.

Les conseils de classe et conseils d'école impliquant les élèves sont de véritables lieux d'apprentissage des pratiques démocratiques.

Une collaboration étroite avec les familles

L'école privilégie une relation triangulaire enfants – parents – enseignants, notamment :

- par une réunion pédagogique en début d'année ;
- par des contacts réguliers et des rendez-vous individuels ;
- par la remise des bulletins en mains propres ;
- par une rencontre spécifique lors du passage de la 3^e maternelle à la 1^{re} primaire avec le PMS ;
- par des réunions d'information liées aux projets et activités scolaires ;
- par des outils de communication écrits et numériques, dont le site internet de l'école.

Un climat scolaire chaleureux

L'école développe un climat de confiance et de bienveillance :

- en menant des projets favorisant la coopération et l'entraide ;
- en organisant des activités culturelles et festives impliquant les familles ;
- en collaborant étroitement avec l'ensemble des partenaires de l'école : équipe éducative, personnel administratif et ouvrier, centre PMS, logopèdes, Association de Parents, paroisse, Pouvoir Organisateur.

Projet d'établissement : la réécriture

Le contexte

La réalisation d'un projet d'établissement est une œuvre collective, impliquant la participation de tous les partenaires de l'école : élèves, enseignants, éducateurs, parents, personnel administratif et d'entretien, direction, Pouvoir Organisateur et partenaires externes. Cette responsabilité partagée s'exerce à chaque étape : conception, mise en œuvre et évaluation.

Un Conseil de Participation, composé de membres du Pouvoir Organisateur, de parents et d'enseignants, définit et évalue régulièrement un ensemble d'actions prioritaires. À ce jour, le Conseil propose le projet d'établissement dans ses dimensions éducatives, pédagogiques et pastorales.

1. Dimension éducative

L'école souhaite former des enfants respectueux des personnes, des biens et de l'environnement.

Plan d'action éducatif

- **Socialisation dès la maternelle** : l'élève découvre de nouvelles règles de vie en collectivité. Sa socialisation constitue une part essentielle de son développement.
- **Sociabilité et collaboration** : importance de la coopération et de l'entraide entre enfants, favorisée par le regroupement de deux années en cycle dans une classe et l'organisation de travaux de groupe.
- **Climat de confiance et de respect** : la période d'accueil permet à chacun de s'exprimer ; l'évaluation collective des activités renforce le respect mutuel.
- **Responsabilisation** : chaque enfant prend en charge ses apprentissages, ses tâches matérielles et le soin du matériel collectif et individuel.
- **Sensibilisation à l'environnement** : apprentissage du tri des déchets, collecte des piles usagées et ramassage régulier des papiers dans l'enceinte de l'école.
- **Évaluation du développement social** : importance accrue de l'axe « sociabilité » dans le bulletin de l'enfant.

2. Dimension pédagogique

Grâce au Plan de Pilotage, l'école a identifié trois objectifs prioritaires, basés sur les enquêtes auprès des acteurs de l'école et les résultats des évaluations externes.

Objectifs pédagogiques

1. **Améliorer les résultats en éveil scientifique**
 - Développer la démarche scientifique ;
 - Renforcer l'intérêt pour la préservation de l'environnement ;
 - Faciliter l'intégration de l'approche scientifique au sein de l'équipe éducative.
2. **Renforcer l'inclusion des élèves à besoins spécifiques**
 - Développer la différenciation pédagogique pour le bénéfice de tous ;
 - Mettre en place davantage d'aménagements raisonnables ;
 - Favoriser l'équité dans les devoirs à domicile.
3. **Améliorer le bien-être et le climat scolaire, notamment durant les récréations**
 - Développer l'empathie et la confiance en soi des élèves ;
 - Améliorer le respect et la tolérance entre élèves ;
 - Concevoir et construire ensemble des jeux et activités récréatives.

Suivi et évaluation

L'année scolaire **2025-2026** poursuit la mise en œuvre du **Contrat d'Objectifs**, qui prolonge le Plan de Pilotage.

- Les formations prévues accompagnent les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs.
- L'évaluation intermédiaire réalisée en 2024-2025 a permis de confirmer nos pratiques et de générer de nouvelles idées et projets.
- De nouvelles actions seront initiées cette année pour continuer à progresser vers nos objectifs.

3. Dimension pastorale

L'école Saint-Jean-Marie est une école catholique ouverte à tous. Elle s'inscrit dans la tradition de l'enseignement catholique et souhaite former des personnes en éduquant aux valeurs chrétiennes et en proposant la foi, dans le respect de chacun.

La pastorale au quotidien

La vie pastorale se vit au quotidien à l'école par des gestes simples et des relations respectueuses :

- dire bonjour, bonsoir, merci, s'il vous plaît ;
- développer un climat fraternel, fondé sur le respect mutuel entre enfants et entre enfants et adultes, avec le soutien des parents, créant ainsi une véritable communauté éducative.

La pastorale se traduit également par :

- la découverte du message chrétien, la réflexion et la prière ;
- l'appropriation de notre héritage culturel, à travers la découverte des racines chrétiennes et de l'histoire des religions ;
- la mise en valeur des temps forts du calendrier liturgique : Toussaint, Avent, Noël, Carême, Pâques, Pentecôte... ;
- le développement de liens avec la paroisse Saint-Hubert, en participant à la vie communautaire, à la catéchèse, aux fêtes paroissiales et aux rassemblements de jeunes.

Plan d'action pastoral

Nous voulons rendre l'enfant respectueux de Dieu et des autres, de leurs convictions et de leur intériorité. Notre plan d'action se décline en deux axes principaux :

1. Éveiller l'intériorité

- créer des lieux de prière personnelle ;
- proposer l'écoute des interrogations et expériences de chaque enfant.

2. Célébrer sa foi

- organiser des messes d'école ;
- célébrer les temps forts de l'année liturgique ;
- favoriser la participation à certaines activités paroissiales et actions caritatives et sociales choisies par la communauté éducative, telles que :
 - Iles de Paix, Fondation Damien, Télévie, Clown Caramel, les Restos du coeur ;
 - visites à des personnes âgées dans les homes ;
 - accueil de classes moins favorisées.

Nous veillons également à être attentifs à tous les enfants, y compris ceux présentant des difficultés ou des besoins spécifiques, afin que chacun puisse vivre pleinement sa vie spirituelle et communautaire.